

Le Conducător Macronescu décrète l'interdiction de danser dans les bars !

écrit par François des Groux | 9 décembre 2021





Danser dans un *pub*, guincher sur les bords de Seine ou même se lever de table pour lever un bras : dès demain 6h, ce sera **VERBOTEN** !

Pourtant, il y a peu, on pouvait encore voir le couple Macronescu et leurs *aficionados* se trémousser à l'occasion d'un match de foot, sans « gestes-barrières », sans « distanciation sociale » et, bien sûr, sans masque...

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/16/macron-fait-la-fiesta-avec-son-fan-club-pas-de-masques-pas-de-gestes-barrieres/>

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2021/12/macron-fait-la-fete-sur-i-will-survive-a-lelysee-apres-son-match-de-foot.mp4>

Mais les mêmes aujourd'hui, à la suite de la fermeture des discothèques, décident d'interdire aux Gaulois réfractaires de danser dans les bars et restaurants pendant quatre semaines.

Une mesure de « solidarité » ressemblant à la condamnation du rayon livres des grandes surfaces suite à la fermeture des librairies, commerces jugés alors « non essentiels ».

Non essentiels également la joie de vivre, les sourires, la fête, le chant, la danse, car c'est connu, le Covid-19 attaque en priorité les gens heureux. En attendant la prochaine fermeture des bars et restaurants minés par l'affreux virus et son variant Omicron (avant les salles de sport, les marchés de Noël, les stations de ski...), il faudra donc resté collé à sa chaise, muet, le nez devant son assiette en respectant avec son compagnon de table l'étalon distance-barrière d'1,50m.

En revanche, on pourra toujours faire la gueule, serrés comme des sardines dans un métro bondé mal ventilé parce que dans ce cas, c'est prouvé, il n'y a pas de « *haut risque de transmission* ».

Et n'oubliez pas : « *Tous vaccinés, tous protégés* », « *Le Pass, c'est la liberté* » et tout ça, « c'est la faute des non-vaccinés ».

Mais au fait, pour rentrer dans les discothèques et faire la fête dans les bars et les restaurants, ne fallait-il pas déjà présenter son pass sanitaire, totem d'immunité pour les double voire triple-vaccinés ?

Covid-19: la France interdit de danser dans les bars et restaurants pendant quatre semaines



Une étude parue en novembre dans la revue médicale *The Lancet*, l'étude ComCor de l'Institut Pasteur réalisée du 23 mai au 13 août, avait conclu que les boîtes de nuit étaient «des lieux à haut risque de transmission». Adèle stock.

Le décret sur la fermeture des discothèques jusqu'au 6 janvier inclus, publié ce mercredi, précise que les «activités de danse» des bars et restaurant sont concernées.

Il sera interdit de danser dans les bars et restaurants en France à partir de vendredi matin jusqu'au 6 janvier inclus, période durant laquelle les discothèques devront fermer leurs portes dans le cadre des nouvelles mesures anti-Covid [décidées par le gouvernement français](#), selon un décret publié mercredi [...]

«Haut risque de transmission»

Une étude parue en novembre dans la revue médicale *The Lancet*, l'étude ComCor de l'Institut Pasteur réalisée du 23 mai au 13 août, avait conclu que les boîtes de nuit étaient «des lieux à haut risque de transmission», car ce sont des lieux clos mal ventilés, où le coronavirus peut rester plus facilement en suspension dans l'air.

Les discothèques avaient rouvert en France le 9 juillet, avec passe sanitaire, après 16 mois de fermeture.

Les patrons de boîtes de nuit ont été indemnisés, et vont à nouveau l'être pour compenser les pertes des prochaines semaines, mais ils se plaignent de voir que d'autres lieux festifs allaient pouvoir rester ouverts [...]

Le premier ministre Jean Castex avait relevé que le port du masque, qui était devenu obligatoire fin novembre dans tous les lieux fermés en France même avec le passe sanitaire, était «*extrêmement difficile (à faire respecter) dans ces établissements*».

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/covid-la-france-interdit-de-danser-dans-les-bars-et-restaurants-pendant-quatre-semaines-20211208>



Bien...



Pas bien...